

**2009/1175 - Création d'une autorisation de Programme Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2009-2014** (Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications) (BMO du 16/02/2009, p. 0272)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, chers Collègues, de la création d'une autorisation de programme Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2009-2014, dit (SDSI).

Le SDSI se traduit par une orientation des perspectives de développement des systèmes d'information autour de 5 piliers individualisés sous la forme d'opérations qu'il vous est demandé aujourd'hui d'approuver :

- La Gestion de la Relation Usagers dite Opération GRU
- La dématérialisation dite Opération DEMAT
- Les systèmes décisionnels et de pilotage dits opération SID
- Les projets des Directions (Opération EVOSI)
- Et enfin l'évolution de l'infrastructure appelée sous le nom poétique d'opération EVOINF.

Le financement prévisionnel de la construction de ces cinq piliers est estimé à un montant global de 19 700.000 euros pour couvrir la période du mandat de 2009 à 2014.

Conformément aux modalités de gestion du plan d'équipement, il vous est proposé de voter dans un premier temps une Autorisation de Programme d'un montant de 10.600.000 euros d'après le prévisionnel suivant :

- Année 2009 : 500 000 €
- Année 2010 : 4 000 000 €
- Année 2011 : 3 000 000 €
- Année 2012 : 3 100 000 €

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Peut-être pour expliquer de manière un peu plus limpide de quoi il s'agit, non pas que votre exposé ne soit pas limpide...

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je vous remercie.

M. LE MAIRE : ... mais il est extrêmement technique, donc, je vais essayer de le faire moins technique.

Je dirai qu'il y a quatre grandes problématiques :

- La première, c'est la relation avec l'Usager, et donc la possibilité pour l'Usager d'être plus en direct avec les services de la ville à la fois, pour recevoir de l'information, mais éventuellement en tant que consommateur d'un certain nombre de nos services. Faire en sorte par exemple, que l'on puisse payer sa cantine par carte bancaire et aller directement sur le net. Faire en sorte que pour les papiers d'identité, les procédures soient simplifiées, qu'on puisse décentraliser et faire en sorte que dans les mairies d'arrondissement -c'est-à-dire, Monsieur Broliquier, à l'échelon de proximité- on puisse avoir ce service qui soit rendu avec un personnel moins débordé qu'il ne l'est aujourd'hui.

- Deuxième grand point : la dématérialisation des processus et documents internes à la Collectivité. Il est clair qu'aujourd'hui, lorsque l'on voit nos dossiers, et en particulier au moment du vote du budget, si on remettait une disquette à chaque Conseiller municipal, ce serait quand même mieux que de leur remettre l'ensemble des

dossiers et cela ferait sans doute des économies d'échelles. Lorsque l'on parle d'économie à trouver dans le cadre du plan Emeraude, je crois que c'est un bon exemple d'économie que l'on peut trouver.

- Troisième point : la dématérialisation des processus avec nos partenaires institutionnels. Je crois, Madame Bertrix, que l'on aura toujours des relations croisées, des financements croisés avec un certain nombre de partenaires. Ce qu'il faut, c'est essayer de simplifier les procédures. En ce sens, la dématérialisation nous aide beaucoup. On l'a fait, par exemple, avec un certain nombre de services de l'Etat et maintenant avec la trésorerie générale. Nous travaillons, que ce soit à la Ville de Lyon ou au Grand Lyon, par service dématérialisé et croyez-moi, cela nous économise beaucoup de papier, beaucoup d'archivage.

Et c'est la quatrième dimension, la dimension Archivage de nos papiers. Plutôt que de conserver aujourd'hui dans des archives municipales, certes, rénovées, mais qui sont déjà pleines, nous allons peut-être pouvoir faire des économies, non pas d'échelle, mais de volume.

Voilà, je cède donc la parole à M. Geourjon.

M. GEOURJON Christophe : Merci, Monsieur le Maire, pour ces explications. Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous approuvons le principe de ce plan pluriannuel qui doit permettre aux systèmes d'information de la ville de s'adapter aux évolutions technologiques pour une plus grande efficacité des services administratifs au service de nos concitoyens. Le caractère pluriannuel permettra d'élaborer un projet à long terme et non une remise à niveau ponctuelle du système informatique.

Nous souhaitons profiter de ce rapport pour souligner les efforts de rationalisation réalisés par la Direction des Services Informatiques afin de réduire les coûts de fonctionnement. A titre d'exemple, entre 2005 et 2008 la DSI a remis totalement à plat les systèmes d'impression de la Ville de Lyon, cette réorganisation a généré une économie annuelle de 120 000 euros.

Permettez-nous, cependant, de revenir sur certains points du rapport.

Tout d'abord, le développement des Relations Usagers. Les nouvelles fonctionnalités proposées doivent améliorer les relations entre citoyens et administration. Nous souhaitons que cela permette une réponse plus rapide et un meilleur suivi des demandes des Lyonnais. Avez-vous d'ores et déjà prévu des indicateurs de qualité du service rendu ?

Par ailleurs, afin que la ville tire pleinement bénéfice de ces développements, il nous paraît impératif que la Direction des Ressources Humaines soit étroitement associée à ce projet. En effet, la mise en œuvre de ces outils devrait aboutir à la réorganisation de certains services avec des évolutions de postes.

Deuxième point : la dématérialisation des dossiers doit permettre des délais d'instruction plus courts et une meilleure traçabilité des demandes.

Nous voyons trois usages immédiats à cet outil :

- la soumission via internet des demandes de subvention des associations à l'image de ce qui se fait déjà au niveau de la région Rhône-Alpes ;

- la dématérialisation de l'ordre du jour, des rapports, des conventions et documents des Conseils municipaux. Je tiens d'ailleurs, à ce propos, à remercier la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement qui dématérialise déjà les documents pour le Conseil d'arrondissement ;

- enfin un accès plus aisé et complet aux documents pour les Conseillers municipaux de la Ville de Lyon via l'intranet.

Monsieur le Maire, en juin 2008, nous vous avons déjà fait ces deux demandes, nous profitons de ce dossier pour les réactualiser. Avec la dématérialisation, l'ensemble des documents est disponible sous forme numérique. Il ne reste plus qu'une décision à prendre : la volonté politique de mise en œuvre d'une véritable transparence à destination de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Troisième point : le développement d'un système décisionnel et de pilotage. Ce système doit permettre une gestion des données efficace, conduisant à une meilleure prise de décisions. Ce système doit être le plus transversal possible, c'est-à-dire capable de croiser des données « métiers » diverses telles que ressources humaines, finances, gestion du patrimoine. Nous souhaitons que cet outil nous permette d'avoir une vision budgétaire analytique, transverse, vision nécessaire pour un vote éclairé des Conseillers municipaux. Ceci rejoint une de nos demandes lors du débat d'orientation budgétaire 2009.

Ce plan pluriannuel doit être également l'occasion de remettre à plat les outils logiciels et de chercher des économies là où on peut en faire. La migration de Microsoft Office vers Open Office, la suite bureautique gratuite, a été réalisée en France par de nombreuses administrations : ministères de la Culture, de l'Équipement, des finances, la gendarmerie, des villes comme Dijon, Marseille et plus proche de nous, comme Francheville. Le parc informatique de la Ville de Lyon comptant de 5 000 à 6.000 ordinateurs, le recours à cette suite bureautique permettrait une économie d'environ 1,5 M€. Nous souhaitons que cette évolution pertinente aussi bien sur un plan opérationnel que financier soit sérieusement étudiée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Brumm, vous voulez apporter quelques éléments de réponse ?

M. BRUMM Richard : Monsieur Geourjon, sur un premier point concernant la qualité, je vous précise que la Ville de Lyon qui dispose d'une chaire à l'EM Lyon a entraîné un groupe d'étudiants à travailler sur ce sujet. Nous serons donc prochainement amenés à vous donner les résultats du travail de ces étudiants, sachant bien que ce souci est le nôtre.

Pour ce qui est de la dématérialisation, ce processus est, comme vous le savez, en cours en ce qui concerne le droit à l'urbanisme, le processus immobilier, les convocations aux séances du Conseil municipal, les dossiers des agents et de l'état civil, ce qui représente un investissement de 2.360.000 € prévus à ce titre.

Pour ce qui est plus spécifiquement du Conseil municipal et indépendamment des convocations auxquelles je faisais référence, nous avons étudié une structure en deux étapes :

1°/ envoi dématérialisé des convocations aux élus,

2°/ mise à disposition des dossiers dans un espace exclusivement dédié et une tenue dématérialisée des séances et des commissions.

Tous les documents seraient sur des ordinateurs attribués à chacun des conseillers.

Le contenu de ce projet, à ce stade, n'a pas été validé mais les crédits sont inscrits actuellement, 224.000 € pour les deux premières phases. Le fonctionnement du dispositif représenterait 10.000 € par an. La dématérialisation par ailleurs des processus de partenaires institutionnels est également à l'étude, relation avec la Préfecture, transfert

des pièces avec le Trésorier de la Ville, là encore 730.000 € sont prévus. Enfin, la dématérialisation de l'archivage conduirait à généraliser l'archivage électronique des documents pour une somme de l'ordre de 1.200.000 € inscrits à ce titre. Voilà les éléments de réponse que je pouvais vous donner.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)